



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

A Leyr

Du lundi 04 août au vendredi 22 août 2025

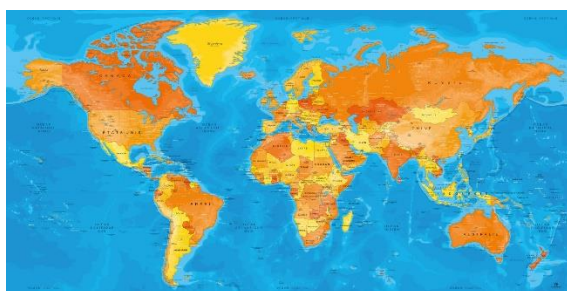


Table des matières

Introduction.....	3
Présentations.....	4
Les lieux et locaux.....	4
L'organisateur.....	4
Les horaires	5
Le public accueilli.....	5
Les financements de l'accueil.....	5
L'équipe, ses membres et leurs rôles.....	5
Le matériel mis à disposition au centre	7
Les objectifs de l'accueil	8
Les objectifs pédagogiques de l'ACM.....	8
L'évaluation du projet	9
La journée type à l'accueil.....	10
Quelques précisions sur la journée type	11
Sorties, veillées et intervenants externes	12
Sorties prévues	12
Quelques règles lors des sorties.....	13
Veillées prévues.....	13
Intervenants externes	14
Pour l'accueil de personnes en situation de handicap.....	15
Quelques règles indiscutables, le règlement intérieur de l'ACM.....	16

Introduction

Lors des vacances estivales, la commune de Leyr, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, met à disposition des familles un accueil de loisirs afin de permettre aux familles de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Cet accueil, subventionné par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), permet de proposer aux enfants des activités encadrées par des animateurs compétents.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ainsi défini, ouvre ses portes à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans durant 3 semaines au mois d'août. Son objectif est de fournir un accueil de qualité dont le projet pédagogique et les moyens utilisés découlent du projet éducatif de la commune.

Dans cet ACM, les enfants développeront leur autonomie en créant, en échangeant entre eux et avec les adultes présents mais aussi grâce à la découverte de nouveautés et à l'entraide.

L'équipe de cette année a décidé de garder un thème unique, mais vaste, pour toute la durée de l'accueil : un « tour du monde ». Chaque semaine, les enfants (re)découvriront des caractéristiques de pays de différents continents. Afin que chacun puisse avoir un aperçu de plusieurs continents mais que les enfants présents tout au long de l'accueil ne revisitent pas plusieurs fois le même pays, nous nous sommes efforcés lors de la programmation du planning d'activités à proposer au total 14 pays différents (soit un pays par jour). Les enfants auront l'opportunité de découvrir ces pays et leurs coutumes via des activités manuelles, des activités sportives, des grands jeux, mais aussi lors des veillées avec repas typiques voire lors de sorties.

Présentations

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de Leyr est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Habilité par le ministère de la Jeunesse et des Sports, il sera ouvert aux enfants, en semaine, du lundi 4 au vendredi 22 août 2025.

Les lieux et locaux

Localisation géographique

Leyr est une commune du département de la Meurthe – et – Moselle située à environ 20 minutes en voiture de Nancy. C'est une commune rurale étendue sur environ 1075 hectares et comptant 910 habitants.

Cette commune, proche d'étangs et de forêts propose des maisons traditionnelles et bâtiments typiques. Plusieurs chemins enjoignent à la randonnée et passent par ce village ou y aboutissent.

Les locaux

Le centre est composé de 2 bâtiments contigus : la salle Polyvalente et la salle annexe.

La salle annexe

Elle sera utilisée majoritairement par les plus jeunes (enfants de 3 à 5 ans). Le bâtiment comprend :

- Une salle de réunion, qui sera utilisée pour les activités manuelles
- Une salle de danse, qui servira à la fois pour certains jeux mais avant tout en tant que salle de sieste, de repos
- Un bureau, utilisé par la direction, qui est strictement réservé aux adultes encadrants
- Un couloir
- Des sanitaires et vestiaires adaptés aux personnes à mobilité réduite

La salle Polyvalente

Lors des activités, ce bâtiment sera réservé aux enfants de 6 ans et plus. Il comprend :

- Une grande salle, qui servira pour les jeux et les activités
- Une petite salle, qui sera utilisée comme réfectoire pour le repas de midi mais aussi pour des activités manuelles et des activités culinaires
- Une cuisine, dont l'accès est strictement réservé aux adultes encadrants, permettra de réchauffer les plats et de nettoyer la vaisselle
- Un couloir
- Des sanitaires et vestiaires adaptés aux personnes à mobilité réduite

Autres locaux

Lors de cet accueil nous pourrons également profiter, pour les jeux sportifs entre autres, d'un petit parc clos situé devant la salle Polyvalente.

Un grand champ accueillera les grands jeux et de nombreux chemins permettront aux encadrants de proposer de petites randonnées.

Un stade de foot et un terrain de pétanque seront également à notre disposition à quelques mètres du centre.

L'organisateur

L'organisateur de ce centre de loisirs est le CCAS de la mairie de Leyr. Le maire de la commune, Monsieur Jean - Marc IEMETTI en est le président et autorise l'ouverture de l'ACM.

Les horaires

Le centre aéré est ouvert du lundi au vendredi de 09 h à 17h.

Les enfants pourront également être accueillis par l'équipe d'animation avant et après ces horaires dans une garderie.

- Cette garderie ouvrira ses portes dès 07h30 le matin et un petit déjeuner y sera proposé jusqu'à 08h30
- Le soir, la garderie restera ouverte jusqu'à 18h.

Quelques mesures de sécurité

- Une feuille d'émargement, mise à la disposition des parents est à signer chaque jour, à l'arrivée **et** au départ des enfants
- Lors de leur arrivée le matin, les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants au sein des locaux et de les confier à un membre de l'équipe d'animation
- Seule une personne majeure et autorisée par le responsable légal de l'enfant peut venir le récupérer. Par mesure de sécurité, nous nous octroyons le droit de vérifier l'identité de ces personnes (il est donc vivement conseillé d'avoir votre carte d'identité avec vous)
- A condition d'avoir une autorisation écrite, remplie et signée par son responsable légal, un enfant peut quitter seul l'accueil à partir de 17h.

Le public accueilli

Lors du mois d'août, les enfants accueillis proviennent de la commune de Leyr et des communes voisines. Ils sont âgés de 3 à 12 ans et leur nombre peut atteindre la cinquantaine.

Afin que les besoins de chacun soient respectés, nous avons décidé d'utiliser la salle Polyvalente pour les enfants de 6 ans et plus et la salle annexe pour les enfants de moins de 6 ans.

Les financements de l'accueil

Cet ACM est subventionné par le CCAS en partenariat avec la CAF. Une participation financière complémentaire est demandée aux familles en fonction de leur Quotient Familial.

L'équipe, ses membres et leurs rôles

Le recrutement et la gestion du personnel de l'ACM sont effectués par la commune de Leyr, laquelle choisit du personnel qualifié, formé dans le respect de la Cohésion Sociale.

L'équipe d'animation, gérée par l'équipe de direction, proposera des activités en lien avec le projet d'animation

L'équipe de direction

Le ou les membres de direction d'un ACM ont pour mission :

- De se porter garant de l'application du projet pédagogique
- De coordonner l'équipe
- De servir de relais entre l'équipe, les enfants, leurs parents mais aussi les organisateurs et les prestataires
- D'organiser et d'animer des réunions avant et pendant la période de l'accueil afin d'effectuer entre autres un bilan des points positifs et de ce qu'il faudrait améliorer
- D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs
- Un rôle formateur auprès de son équipe : soit en proposant des mises en situation ou en proposant des formations

- Un rôle d'animateur auprès des enfants
- Toutes ces missions ne sont possibles que si la direction reste disponible et à l'écoute de chacun
- Gérer le budget du centre

Cette année, Xavier KINNAERT, titulaire du BAFA et stagiaire BAFD mais avec plusieurs expériences de direction, occupera le poste de directeur de l'ACM.

L'équipe d'animation

Cette année, l'équipe d'animation comptera dans ses rangs, en plus du directeur, 4 membres :

- Julie GERARDIN, diplômée d'un CAP Petite Enfance, titulaire du BAFA
- Kévin KHOUDI, titulaire du BAFA
- Clémence BONNET, titulaire du BAFA
- Emma MIDON, titulaire du BAFA

Ces 5 personnes auront pour missions

- D'assurer la sécurité physique morale et affective des enfants
- De prendre connaissance, avant leur venue, des fiches sanitaires de chaque enfant
- De proposer, préparer et animer des activités variées en rapport avec le thème et respectant les aptitudes liées à l'âge des enfants
- De respecter le projet pédagogique et le règlement intérieur
- De servir de référent auprès des enfants de son groupe et de leurs parents.
- De rester à l'écoute des enfants et de leurs familles
- De s'adapter aux situations
- De se montrer responsable et respectueux envers les lieux, le matériel et autrui
- De participer aux réunions sans rester passif
- D'apporter ses connaissances pour améliorer l'accueil mais aussi d'accepter de se remettre en question et d'écouter ses collègues
- De connaître la législation en vigueur dans les ACM

L'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire a pour principales tâches :

- Rassurer l'enfant et s'assurer qu'il va bien y compris plus tard. En effet, tout incident aussi minime paraît-il peut engendrer de graves conséquences. Il faut donc rester très vigilant.
- De s'assurer que rien n'est oublié lors d'une sortie avec un groupe, même si la sortie est dans le grand champ d'à côté : Pour chaque sortie, il faut :
 - Les fiches sanitaires des enfants concernés
 - Un gilet jaune
 - Une trousse de secours complète
- Vérifier régulièrement le contenu des trousses à pharmacie et les compléter si nécessaire
 - Ces trousses à pharmacie seront rangées avec le cahier de suivi des soins dans le bureau de direction
- Remplir le cahier des soins (cela peut être fait par n'importe quel membre de l'équipe encadrante) en inscrivant
 - Le jour de l'incident
 - L'heure
 - Le nom de l'enfant concerné

- Le type de “blessure”
- Les soins apportés
- Le nom de l’animateur

Cette année, nous n’aurons pas d’assistant sanitaire à temps plein. Le directeur de l’ACM et au moins une des animatrices sont titulaires du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) mais toute l’équipe devra à minima prendre connaissance de l’ensemble des fiches sanitaires et avoir identifié les éventuelles allergies ou autres problèmes. Une fiche récapitulative des différents problèmes soulevés pourra être mise à disposition dans le bureau de la direction

Le matériel mis à disposition au centre

L’A.C.M. dispose de plusieurs types de matériels. Ce matériel est adapté en fonction de l’âge des enfants et conforme à son utilisation. Le stock a été complété avec l’équipe d’animation afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants.

Néanmoins, le matériel de récupération n’est jamais du superflu car c’est un excellent moyen pour développer la créativité des enfants. Aussi, n’hésitez surtout pas à nous transmettre du matériel qui nous sera fort probablement plus utile qu’à la déchetterie (par exemple : feuilles de brouillon, barquettes, pots en verre, bouchons en plastique, bouchons de liège, rouleaux de sopalin ou papier WC, cartons, boîtes de mouchoirs, boîtes à œufs, vieux tissus, ...)

AU début de l’accueil, par respect pour le matériel mis à disposition et ceux qui l’ont fourni, un règlement pour l’utilisation du matériel sera mis en place auprès et avec les enfants.

Types de matériels	Exemples de matériels
Matériel pour activités physiques	Raquettes Ballons Cerceaux Quilles Plots Tapis ...
Matériel pour les activités manuelles	Laine Peintures Pinceaux Craies Feutres Crayons Ciseaux Colles ...
Matériel pour l’accueil, les temps calmes	Jeux de sociétés (cartes, Uno, ...) Jeux de construction (kaplas, ...) Livres Matériel de dessin ...

Les objectifs de l'accueil

Les objectifs pédagogiques de l'ACM

L'ACM s'axera cette année autour de trois objectifs majeurs :

- Développer l'autonomie des enfants tout en favorisant l'entraide
- Eveiller à la diversité tout en la respectant
- S'amuser dans un cadre de confiance

Le tableau qui suit décrit un peu plus précisément ce que sous – tendent ces objectifs

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Exemples de moyens utilisés
Développer l'autonomie des enfants tout en favorisant l'entraide	Valoriser l'entraide entre enfants	Favoriser l'entraide sans la contraindre lors des activités, des temps de vie commune
	Favoriser le développement de l'autonomie en toute sécurité	Favoriser l'estime de soi Donner des responsabilités aux enfants Laisser aux enfants la possibilité de proposer des activités (par exemple lors des temps libres) Les enfants auront le choix entre plusieurs activités
Eveiller à la diversité tout en la respectant	Découvrir diverses cultures et amener à l'acceptation et à la compréhension des différences	Chaque matin, présentation du pays du jour par un petit jeu, par exemple un quizz Faire une sortie dans un pays autre que la France (sortie au Luxembourg) Cuisiner des spécialités de divers pays Proposer des activités liées au pays du jour
	Vivre un ACM sous le signe du respect mutuel	Respect des lieux, du matériel et d'autrui Chacun effectue les tâches quotidiennes dont il est capable comme le rangement, le balayage, ... Etablissement d'un règlement de l'ACM avec les enfants en début d'ACM
S'amuser dans un cadre de confiance	Proposer divers types d'activités et s'adapter aux souhaits des participants	Lors de mini-forums, les enfants pourront proposer des activités Des activités manuelles, culturelles aussi bien que physiques seront proposées chaque jour (le plus possible en lien avec le pays du jour)

	Favoriser l'échange, la cohésion entre les divers membres de l'ACM	Lors de la mise en forme matinale En organisant de mini-forums à la fin des activités Par de petites réunions lors du goûter En restant à l'écoute de chacun à tout moment
--	--	--

L'évaluation du projet

Tout projet est soumis à une évaluation afin d'être amélioré. Dans le cas présent, l'évaluation pourra prendre différentes formes :

- Lors de mini-forums après les activités, les enfants pourront dire ce qu'ils en ont pensé, ce qui leur a posé problème.
- De même, les animateurs, à l'écoute des enfants tout au long de l'ACM recueilleront leurs avis, leurs doléances, leurs soucis.
- L'équipe se réunira quotidiennement afin de discuter des points à améliorer mais aussi des points positifs à conserver. Chaque membre pourra émettre des souhaits et transmettre ceux des enfants.
- En fin d'ACM, un bilan sera effectué, dans lequel les retours de chaque membre de l'équipe seront considérés. Une enquête de satisfaction sera adressée aux familles.

La journée type à l'accueil

Horaires	Lieux	Ce qui se passe
07h30 – 09h00	Salle polyvalente	Accueil des enfants et des parents de manière échelonnée Proposition de petit déjeuner (jusqu'à 08h30) aux enfants qui n'en ont pas eu avant de venir
09h00 – 09h30	Salle polyvalente	Regroupement des enfants Mise en forme Présentation de la journée par les animateurs
09h30 – 11h30	Salle polyvalente Salle annexe Extérieur	Activités diverses par groupes : activités manuelles, culinaires, grands jeux, ...) Les enfants seront séparés : les maternelles (3 – 5 ans) iront en salle annexe ou à l'extérieur alors que les plus âgés resteront dans la salle polyvalente ou se rendront à l'extérieur
11h30 – 12h00	Extérieur Salle polyvalente	Entre les activités et le repas, les enfants profiteront d'un temps libre, de préférence à l'extérieur. Certains enfants aideront l'animateur de service au dressage de la table pour le déjeuner, voire à la préparation du repas
12h00 – 13h00	Salle polyvalente ou extérieur	Les enfants prendront leurs déjeuners ensemble. Les repas sont fournis par le traiteur API .
13h00 – 14h00	Salle polyvalente puis Salle annexe	Après le repas, les enfants débarrasseront et nettoieront les tables. Ensuite, ils auront un temps calme dans la salle annexe lors duquel ils pourront lire, dessiner ou s'allonger s'ils le souhaitent. Ceux qui s'endormiront pourront continuer leur sieste par la suite
14h00 – 16h00	Salle polyvalente Salle annexe Extérieur	Comme le matin, les enfants auront le choix entre diverses activités adaptées à leurs âges. Les plus âgés (6 – 12 ans) iront soit à l'extérieur, soit dans la salle polyvalente alors que les plus jeunes resteront en salle annexe.
16h00 – 16h30	Salle polyvalente Extérieur	A nouveau les enfants bénéficieront d'un temps libre après les activités. Certains aideront à la préparation du goûter
16h30 – 17h00	Salle polyvalente Extérieur	Les enfants recevront un goûter équilibré (au fil des jours) fourni par la mairie de Leyr. Ce moment convivial marquera la fin de la journée d'accueil et nous essaierons le plus possible de le prendre à l'extérieur.
17h00 – 18h00	Salle polyvalente	Suivant le même modèle que le matin, les parents récupéreront leurs enfants de façon échelonnées. Certains enfants, ayant une autorisation écrite de leurs parents pourront rentrer seuls.

Quelques précisions sur la journée type

- La journée type présentée est celle des jours passés au sein de l'accueil, elle peut varier lors des divers événements qui seront proposés tout au long des 3 semaines de l'ACM.
- Hormis lors des activités ou de la sieste, tous les animateurs sont à la disposition de tous les enfants.

A propos du temps de mise en forme

- La mise en forme prévue le matin concerne tous les enfants. Une danse ou une musique apprise par les animateurs sera proposée afin de bien se réveiller et d'avoir une bonne dynamique pour la journée. Suite à cette mise en forme, l'appel global sera effectué puis chaque groupe se verra présenter les activités qui lui seront proposées ce jour – là.

Au sujet des activités (matin et après – midi)

- 2 animateurs s'occuperont des activités pour les plus jeunes (3 – 6 ans) et 3 des activités des enfants de plus de 6 ans.
- Lors des activités, le groupe des maternelles (3 – 6 ans) et le groupe des plus de 6 ans seront séparés. Il est également possible que les 2 groupes d'âges obtenus soient divisés en 2 ou 3 groupes pour participer à des activités adaptées à leurs âges mais différentes.
- On peut même envisager que les petits groupes tournent au bout d'un certain temps afin que tous puissent participer à plusieurs activités s'ils le souhaitent.
- Les activités proposées tout au long de la semaine seront variées et de divers types : activités sportives, activités manuelles, activités d'expression, activités culturelles, activités liées à la nature, ...
- Aucune performance ne sera demandée, ni même recherchée lors des activités physiques, sportives. Ce seront des activités ludiques.
- Le matériel nécessaire aux activités sera préparé en amont afin que les enfants restent toujours sous la surveillance d'encadrants.

A propos du temps de midi

- C'est lors de ce créneau horaire que les animateurs prendront leur pause. Un planning propositionnel des pauses, créé selon les horaires de chacun, sera affiché dans le bureau.
- Vers 11h30, les activités cesseront et les enfants seront regroupés pour un temps libre calme afin de permettre à un membre de l'équipe d'installer les tables (en extérieur ou dans la petite salle) et de préparer le repas. Des enfants pourront aider l'adulte, à condition de respecter scrupuleusement les règles. Pendant ce temps, un autre animateur ira installer, avec 2 ou 3 enfants volontaires, la salle de sieste. Les autres enfants auront l'occasion de discuter entre eux et / ou avec les animateurs, entre autres au sujet des activités du matin. L'objectif principal est là d'obtenir le calme avant de passer à table.
- Vers 12h, les enfants se laveront les mains et tous passeront à table en même temps (un seul service). Les animateurs serviront le repas fourni par le traiteur API et aideront les enfants qui le souhaiteront.
- Les animateurs ne forcent pas les enfants à manger mais les incitent au moins à goûter en les intriguant. Le menu sera toujours affiché sur le panneau d'affichage du centre et est consultable sur le site internet d'API. Il est généralement composé d'une entrée et/ou d'un laitage, d'un plat principal, et d'un dessert
- Suite au déjeuner, l'équipe d'animation, aidée par 2 - 3 enfants volontaires, se charge du débarrassage, du nettoyage des tables et du balayage du sol. L'animateur de service s'occupe de la vaisselle. Celles et ceux qui ne sont pas occupés par le nettoyage vont se laver les mains et sortent de la cantine pour se rendre dans la salle de sieste, au temps calme.

Concernant le temps calme, la sieste

- Le temps calme, surveillé par des animateurs, se déroulera soit aux tables installées à l'extérieur soit dans la salle d'accueil.
- Les enfants de 3 – 5 ans et ceux qui voudront un temps de repos iront dans la salle de sieste afin de s'allonger sur les lits installés à 11h30.
- Une fois la sieste et le temps calme lancé, les animateurs peuvent préparer/installer leurs activités de l'après – midi. Il faudra néanmoins toujours un animateur dans la salle de sieste et un autre en surveillance du temps calme.
- Un enfant qui dort à besoin de sommeil : on ne le réveille pas
- De même, on ne forcera pas un enfant à dormir.
- Tant qu'il reste un enfant dans la salle de sieste, un animateur doit rester dans cette salle. Aussi, l'après – midi, les activités seront proposées aux 3 – 5 ans par un seul animateur, à moins que tous les enfants ne soient réveillés à 14h.

Concernant la fin de journée

- Vers 16h, les activités cessent et un animateur, aidé de 2 – 3 enfants volontaires, prépare le goûter. Les autres enfants se préparent à le déguster lors d'un temps calme basé sur le même principe que celui de 11h30.
- Vers 16h30, les enfants vont se laver les mains et les animateurs leur servent le goûter. Nous essaierons au maximum de prendre le goûter dehors. Si une activité culinaire a été organisée au cours de la journée, il est possible que certains enfants aient un goûter différent
- A la suite du goûter les enfants sont récupérés de manière échelonnée de la même manière qu'ils sont arrivés de manière échelonnée le matin. Ils sont en temps libre, surveillés par des animateurs (pas toujours les mêmes) jusqu'à 18h.
- L'accueil fermera ses portes à 18h
- Les animateurs quitteront le centre au fur et à mesure lors de ce temps. Deux partiront à 17h, un à 17h30 et les deux restants quitteront l'accueil lorsque le dernier enfant aura été récupéré.

Sorties, veillées et intervenants externes

Chaque semaine, et suivant la semaine, les enfants présents participeront à une sortie ou à des activités proposées par un intervenant externe à l'ACM. Un soir par semaine, les enfants âgés de 6 ans et plus auront également l'opportunité de participer à une veillée qui durera de 18h à 21h.

Pour chaque sortie et chaque veillée, nous demanderons aux responsables légaux de remplir une autorisation écrite afin de permettre à leur enfant de participer. Pour la sortie de la dernière semaine, il sera également demandé une autorisation de sortie du territoire ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité de l'enfant.

Lors des sorties ou de la venue d'intervenants externes, nous aurons au moins pour mission la surveillance du groupe d'enfants voire l'animation. Ceci sera abordé lors de la préparation de chaque événement.

Sorties prévues

Pour chacune des sorties indiquées ci – dessous, le bus quittera la salle Polyvalente de Leyr vers 08h40 – 08h45. Aussi, nous demanderons, et rappellerons, aux familles de bien vouloir déposer leur(s) enfant(s) à la salle Polyvalente de Leyr avant 08h30.

Piscine

Chaque jeudi matin, les enfants présents se rendront en bus à la piscine de Pompey afin de s'amuser dans l'eau. Il sera demandé aux familles si leur(s) enfant(s) savent nager et de l'(les) équiper en serviette, maillots de bain, bonnets de bain, ...

Ces jours – là, nous rentreront à la salle Polyvalente en fin de matinée et les enfants déjeuneront au centre.

Accrobranches

Lors de la première semaine, le vendredi 08 août, les enfants présents se rendront en bus à "Pompey aventures" afin de (re)découvrir l'accrobranches. Des parcours de différents niveaux leur seront proposés selon leur taille, leur âge, leur capacité et leur envie.

Cette sortie étant prévue à la journée, nous emporterons avec nous un pique – nique, fourni par API.

Luxembourg Science Center

Au cours de la dernière semaine, les enfants présents se rendront en bus au Luxembourg Science Center afin de découvrir certains phénomènes scientifiques et / ou d'obtenir des explications à leurs sujets.

Cette sortie étant prévue pour toute la journée, nous emporterons avec nous un pique – nique fourni par API et que nous dégusterons sur place.

Quelques règles lors des sorties

Que la sortie soit prévue ou "improvisée" suite aux envies des enfants, il faut emmener avec soi :

- Les numéros importants
- La trousse de secours
- L'eau
- Les casquettes
- Un gilet jaune par animateur
- Les fiches sanitaires des enfants qui participent à la sortie

Et surtout, il faut avertir les autres animateurs !

Si tout l'accueil quitte le centre, il faut faire une déclaration à la DRAJES et afficher un message sur la porte de l'accueil, après avoir vérifié que tous les accès sont fermés.

Veillées prévues

Les repas des veillées seront préparés par des enfants avec l'aide d'animateurs les jours de veillée.

Veillée USA

Le mardi 05 août, les globes – trotters découvriront certaines facettes des USA. Pour finir la journée dans un moment un peu plus festif, une veillée sera organisée. Après avoir dégusté quelque hot dog et desserts typiquement américains, les enfants présents participeront en équipe à un grand jeu qui les fera probablement un peu réfléchir.

Veillée Italie

Le mardi 12 août, notre troupe fera escale en Italie, pays des ruines antiques mais aussi des spaghettis, des pizzas, des glaces, ... Pour parfaire la culture culinaire liée à ce pays, nous proposons aux enfants de rester le soir afin de déguster quelques pizzas et dessert italien. Après ce festin, les

enfants pourront participer à un grand jeu organisé par les animateurs. Et pour terminer, afin de se mettre dans la peau de randonneurs aguerris, les enfants auront l'opportunité de passer une nuit sous tente. (selon la météo)

Veillée Brésil (BOUM)

Le soir du mardi 19 août, tous les enfants présents à l'ACM, y compris les plus jeunes, auront la possibilité de participer à une BOUM, spécificité du pays du jour, le Brésil. Une dégustation de Tacos et de dessert typique sera proposée pour débiter cette veillée.

Intervenants externes

Au cours de la deuxième semaine, une intervenante de "Jeux et Compagnie" nous rendra visite à Leyr et proposera des activités aux enfants. Parmi ces activités, un "Archery Game" pourra être proposé aux plus âgés (enfants de 8 ans et plus), des structures gonflables aux autres, ...

Cette intervenante était venue l'an dernier et son travail avait été apprécié des enfants et de l'équipe encadrante.

Pour l'accueil de personnes en situation de handicap

Les lois de juin 1975 et de février 2005 en faveur des personnes en situation de handicap indiquent : « l'intégration sociale et l'accès aux loisirs de mineurs et des adultes handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale ».

Cependant, chaque situation (de handicap) est spécifique, particulière et il est très important et utile d'écouter les parents, de connaître les consignes, d'écouter les conseils qu'ils donnent et expliquent pour améliorer la vie quotidienne de leur enfant.

Dans ce but, et afin de créer un climat de confiance, la direction proposera un rendez – vous avec l'enfant et ses parents avant le début de l'ACM. Suite à ce rendez – vous, la direction informera l'équipe encadrante des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes qu'il pourrait rencontrer au sein de l'ACM ou en sortie. Des solutions seront proposées, par toute l'équipe encadrante, et des réunions régulières aborderont le séjour de l'enfant concerné.

Certes les animateurs réfléchiront aux possibilités d'adaptation de leurs activités afin que l'enfant porteur de handicap puisse y participer, mais il faudra aussi adapter, si nécessaire, les locaux, le matériel, les installations, ...

Pour y parvenir, l'équipe encadrante recevra une formation permettant de faciliter l'insertion de l'enfant. Il faudra reconnaître l'enfant comme un être à part entière au sein du groupe : il faudra veiller à ne pas banaliser son handicap mais à ne pas le dramatiser non plus. L'équipe encadrante devra prendre connaissance des informations fournies par la famille et le corps médical de l'enfant concerné pour subvenir à ses besoins spécifiques. IL faudra le respecter sans pour autant le surprotéger et en gardant la confidentialité médicale. Le cas échéant, l'équipe veillera au respect du traitement médical.

Généralement, l'enfant en situation de handicap connaît mieux ses capacités et ses limites que n'importe qui d'autre. Il est donc primordial de l'écouter afin de l'accompagner au mieux.

Quelques règles indiscutables, le règlement intérieur de l'ACM

Pour un bon fonctionnement de l'accueil, chaque membre du personnel devra respecter au moins les règles suivantes :

- Il faudra suivre les instructions régionales, disponibles en annexe et sur le site <https://grand-est.drdjsc.gouv.fr/spip.php?article3054>
- S'assurer avant le début des activités que tout matériel (outils, produits, ...) pouvant présenter un danger pour les enfants soit rangé hors de portée de ces derniers.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux et devant les enfants. Un espace fumeur sera proposé respectant les dernières lois en vigueur mais normalement ne devrait pas être utile car l'équipe ne compte aucun fumeur dans ses rangs.
- Garder un comportement et utiliser un vocabulaire correct en toute circonstance, que ce soit envers les enfants, les parents les autres membres de l'équipe ou toute autre personne rencontrée au sein de l'accueil ou lors des sorties
- Une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux conditions climatiques mais aussi aux activités proposées est exigée
- La ponctualité ainsi que la présence aux réunions sont également requises.
- Consommer de l'alcool ou des produits illicites est totalement prohibé et entraînera une rupture immédiate du contrat avec la personne concernée. L'information sera transmise à Jeunesse et Sport qui pourra décider d'une suppression du BAFA ou du BAFD détenu par cette personne.
- Toute forme de maltraitance, physique comme morale ou affective, à l'encontre des enfants ou de l'équipe est proscrite et entraînera une suspension du contrat du membre de l'équipe concerné.
- Si des conflits internes au centre apparaissent ou que l'équipe rencontre des problèmes personnels, ils devront rester inconnus des enfants et de leurs parents et ne surtout pas interférer sur l'ambiance générale de l'accueil.